

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CAC/44 CRD/3
Octobre 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS Quarante-quatrième session

60^e ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS : 1963-2023

*Normes du Codex : science, politique et pratiques
pour protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques équitables dans le commerce des
denrées alimentaires*

Document de travail préparé par la Suisse

Contexte

Lors de la 32^e session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP32), qui s'est déroulée en ligne du 8 au 17 février 2021, la Suisse a attiré l'attention sur l'imminence du 60^e anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius (60^e anniversaire du Codex), qui sera célébré en 2023.

À cette occasion, la Suisse a souligné que cet anniversaire serait une excellente occasion, pour les membres et observateurs du Codex, d'organiser des activités en vue de promouvoir l'application des normes Codex et des textes apparentés et de sensibiliser le public à la question de la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Dans ce contexte, la délégation suisse a informé le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) de son intention de préparer un document de travail sur le 60^e anniversaire du Codex, qu'elle présentera pour examen au Comité exécutif (CCEXE81) et à la Commission du Codex (CAC44). Elle s'est engagée à informer le CCGP de l'état d'avancement de ce projet, à sa 33^e session¹.

La Suisse est convaincue que le 60^e anniversaire du Codex marque une étape très importante dans l'existence de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après « la Commission ») et qu'il offre une excellente plateforme pour sensibiliser le monde à l'importance des normes du Codex et des textes apparentés conformément au double mandat de la Commission.

Le Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires² a mis en évidence la nécessité de transformer nos systèmes alimentaires pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Le 60^e anniversaire du Codex fournit une excellente opportunité de renforcer la détermination de tous les gouvernements et parties prenantes à garantir la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne de valeur alimentaire, de la production primaire à la consommation. Cet anniversaire est également l'occasion de souligner les contributions significatives fournies par la Commission à l'échelle mondiale, régionale et nationale, au cours des soixante dernières années, pour protéger la santé des consommateurs du monde entier et garantir des pratiques équitables dans le commerce des denrées alimentaires. Enfin, les membres et observateurs du Codex, ainsi que les parties prenantes pourraient saisir cette occasion exceptionnelle pour mettre sur pied diverses activités destinées à promouvoir l'application efficace des normes du Codex et rappeler leur importance (sécurité sanitaire des aliments, qualité et nutrition) pour la santé, la prospérité financière et la croissance socio-économique.

¹ [Rapport](#) de la trente-deuxième session du Comité du Codex sur les principes généraux, paragraphe 47

² [Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires](#)

Objectifs du document de travail

Les principaux objectifs du document de travail sont les suivants :

1. Rappeler l'imminence du 60^e anniversaire du Codex, qui sera célébré dans moins de deux ans (2023), de sorte que les membres du Codex, les observateurs et toutes les parties prenantes concernées puissent lancer les préparatifs jugés opportuns pour marquer dignement cet événement important.
2. Mobiliser des dirigeants politiques et des décideurs de haut rang afin qu'ils puissent profiter du 60^e anniversaire du Codex pour réaffirmer leur détermination et leur engagement envers la Commission et ses activités, d'une part, et renforcer leur soutien à la mise en œuvre des normes du Codex et en faveur de la sécurité sanitaire des aliments, d'autre part.
3. Commencer à solliciter les membres du Codex, les observateurs et les parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur alimentaire en leur soumettant des propositions d'activités et d'initiatives qu'ils pourraient mettre en œuvre à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale pour promouvoir les normes du Codex et la sécurité sanitaire des aliments.

Activités proposées

1. 46^e session de la Commission en 2023 : participation de ministres et de représentants de haut rang

Le 60^e anniversaire du Codex constitue véritablement un événement marquant dans l'histoire de la Commission. Afin de garantir qu'une place privilégiée soit accordée au Codex et à la question de la sécurité sanitaire des aliments dans l'agenda politique mondial, la Suisse propose que les Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS convient des ministres des pays membres du Codex ainsi que des représentants de haut rang d'organisations intergouvernementales à la 46^e session de la Commission, qui aura lieu en 2023. Il devrait s'agir de ministres représentant des secteurs importants liés à l'alimentation tels que ceux de la santé, de l'agriculture, de la pêche ou du commerce, par exemple. Dans le cadre des festivités, un débat ministériel pourrait être organisé au début de la session de la Commission pour permettre aux dignitaires d'échanger sur leurs expériences et les bonnes pratiques dans leurs pays. En outre, des tables rondes ministérielles pourraient être mises sur pied au niveau régional pour garantir que l'événement ait un réel impact et que les actions lancées permettent d'obtenir des résultats positifs.

2. Compendium sur les accomplissements du Codex

Le 60^e anniversaire du Codex est une occasion unique pour la Commission de mettre en avant les travaux remarquables accomplis par le Codex au cours des soixante dernières années, à savoir l'élaboration, sur la base de données scientifiques, de normes alimentaires internationales uniformes pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires. L'application efficace de ces normes et des textes apparentés contribuent en effet à la sécurité sanitaire des aliments et à l'alimentation dans le monde. Or, il est important de rappeler que la sécurité sanitaire des aliments est un préalable à la sécurité alimentaire : impossible d'assurer la sécurité alimentaire sans aliments sains. À cet égard, il convient donc de souligner aussi le rôle essentiel joué par les normes du Codex dans le commerce international depuis 1963.

Afin de rendre compte de toutes les contributions remarquables du Codex aux niveaux international, régional et national, la Suisse propose de créer un **compendium sur les accomplissements du Codex de 1963 à 2023**. Cet ouvrage devrait être développé de manière inclusive et pourrait contenir en autres ce qui suit :

- Les principaux accomplissements de la Commission en ce qui concerne les normes et textes apparentés adoptés depuis 1963.
- L'importance de l'analyse des risques et le rôle central joué par les organismes scientifiques indépendants de la FAO et de l'OMS dans le processus d'évaluation des risques.
- Des contributions, depuis 1963, de tous les comités du Codex sur les sujets généraux et les produits, des comités mixtes FAO/OMS de coordination régionale et des groupes intergouvernementaux.
- Des contributions de chacun des membres du Codex mettant en exergue l'influence du Codex au niveau national.
- Des contributions d'observateurs du Codex soulignant l'importance du Codex pour leurs activités.
- Une compilation des bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.
- Un chapitre sur l'importance de la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de systèmes alimentaires durables.
- Un chapitre sur l'importance de la sécurité sanitaire des aliments pour la sécurité alimentaire et l'alimentation.

- Un chapitre sur l'importance de la sécurité sanitaire et du commerce des aliments, sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté.
- Un chapitre sur l'importance des partenariats pour la sécurité sanitaire des aliments.

3. La sécurité sanitaire des aliments englobe la salubrité de l'eau

En plus de leur impact négatif sur la santé, le bien-être, la prospérité et le développement socio-économique, les aliments insalubres sont l'une des principales causes de maladies et de décès évitables à l'échelle mondiale. Le rapport du groupe de travail de référence sur l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire (FERG) de l'OMS, daté de 2015³, est le premier rapport complet sur la charge mondiale que représentent les maladies d'origine alimentaire. Il relève que près de 600 millions de personnes – c'est-à-dire environ un consommateur sur dix dans le monde – tombent malades chaque année après avoir consommé des aliments contaminés par des bactéries, des virus, des parasites, des toxines ou des substances chimiques. Les maladies d'origine alimentaire entraînent la mort de 420 000 personnes par an, parmi lesquelles 125 000 enfants de moins de cinq ans. Près d'un tiers (30 %) des décès touche donc les jeunes enfants.

La définition de « denrée alimentaire » aux fins du Codex englobe l'eau. La Commission a effectivement édicté des normes sur l'eau en tant que produit (élaborées par le Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles) ainsi que des recommandations en matière d'hygiène dans de nombreux codes d'usages et directives (élaborés par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire). Sachant qu'une eau insalubre peut contaminer les denrées alimentaires au cours de la production, de la transformation et de la préparation de la nourriture, le 60^e anniversaire du Codex pourrait être l'occasion de rappeler l'importance de garantir la salubrité de l'eau pour prévenir toute contamination des denrées alimentaires. Si diverses campagnes sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires mettent déjà l'accent sur la nécessité de préparer la nourriture avec des ingrédients sûrs, nous pensons en effet qu'une attention particulière devrait être accordée à la prévention des maladies d'origine alimentaire dues à la contamination des aliments par de l'eau insalubre. À cet égard, l'organisme scientifique indépendant compétent de la FAO/l'OMS pourrait préparer un document scientifique établissant la corrélation entre la salubrité de l'eau et des aliments, d'une part, et la sécurité sanitaire des aliments, d'autre part. Un tel document pourrait servir de base pour insister sur l'importance de la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre des festivités liées au 60^e anniversaire du Codex.

4. L'avenir du Codex passe par la jeunesse

En prévision du futur et afin d'assurer la pérennité de tous les efforts déployés jusqu'à présent par la Commission et ses membres, il importe de reconnaître que l'avenir du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments est entre les mains des jeunes du monde entier. C'est pourquoi il serait important de profiter du 60^e anniversaire du Codex pour investir dans la jeunesse. À cet égard, il a été proposé que chaque membre du Codex soit invité à nouer des contacts avec des associations de jeunes au niveau national en vue de sensibiliser ces derniers aux travaux du Codex et à la question de la sécurité sanitaire des aliments ; les activités mises en place feraient l'objet d'un rapport qui serait présenté à la Commission dans le cadre du programme du 60^e anniversaire. En outre, il est proposé que chaque délégation qui participera à la 46^e session de la Commission en 2023 comprenne un ou deux représentants de la jeunesse. En effet, c'est en impliquant dès aujourd'hui des jeunes motivés dans les activités du Codex et celles liées à la salubrité des aliments qu'il sera possible d'assurer à la Commission et au monde en général un avenir florissant. Le 60^e anniversaire du Codex sera une occasion de poser des premiers jalons en vue d'assurer la pérennité de la Commission et le succès des travaux menés aux niveaux national, régional et mondial pour garantir la sécurité sanitaire des aliments.

5. Partenariats pour le Codex et la salubrité des aliments

Le 60^e anniversaire du Codex constitue une excellente occasion, pour les membres et les observateurs du Codex, d'avoir des échanges au sujet de leurs expériences et des bonnes pratiques dans leurs pays, d'apprendre les uns des autres et de favoriser la conclusion de partenariats dépassant le cadre des régions ou des secteurs.

³ WHO Estimates of the Global Burden of Foodborne Diseases (disponible uniquement en anglais) : [Rapport FERG OMS](#) (consulté le 6.10.2021)

Conclusion

Avec ce document de travail, la Suisse vise à lancer les préparatifs en vue du 60^e anniversaire du Codex. Elle est convaincue que les membres et les observateurs du Codex, la FAO, l'OMS et le secrétariat du Codex s'impliqueront pleinement dans l'organisation de cet anniversaire et qu'ils soumettront des propositions pour compléter le compendium, afin de garantir que tous les travaux accomplis par le Codex soient célébrés comme il se doit en cette occasion.

Cet anniversaire représente sans aucun doute une occasion sans précédent pour le Codex de requérir du soutien au plus haut niveau politique et de s'assurer ainsi qu'il dispose de ressources adéquates pour ses activités et pour la promotion de la sécurité sanitaire des aliments. Cette étape marquante contribuera à accroître la prise de conscience à tous les niveaux sur l'importance des normes du Codex et devrait être l'occasion de promouvoir des actions en faveur de la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Moins de deux ans avant l'échéance, il est essentiel que la communauté du Codex commence à préparer cet événement afin d'en assurer le succès.